Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:57752-2015:TEXT:FR:HTML

France-Paris: Système de surveillance
2015/S 034-057752

Avis de marché

Fournitures

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Banque de France
57210489100013
08-1197 DA SAIM
À l'attention de: Monsieur Guillaume Martin
75049 Paris Cedex 01
FRANCE
Téléphone: +33 142925401
E-mail: achats-immo@banque-france.fr
Fax: +33 142925397

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.banque-france.fr
Adresse du profil d'acheteur: https://banque-france.achatpublic.com
Accès électronique à l'information: https://banque-france.achatpublic.com
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: https://banque-france.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Banque de France
57210489100013
39 rue Croix des Petits Champs
75049 Paris Cedex 01
FRANCE
Adresse internet: https://banque-france.achatpublic.com

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Organisme de droit public

I.3) **Activité principale**

Autre: Activités de Banque centrale de la République française. Voir code monétaire et financier (article L141-1 et suivants)

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Marché à bons de commande de modernisation du système d'enregistrement numérique pour la vidéosurveillance des immeubles avec caisse du réseau de succursales de la banque de France.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Fournitures

Achat

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: France Métropolitaine.

Code NUTS FR

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre

Durée en années: 4

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Les unités du Réseau de la Banque de France qui comportent une activité de traitement de la monnaie fiduciaire sont équipées d'un dispositif de vidéosurveillance qui assure les fonctions indépendantes suivantes:

— la vidéosurveillance de sûreté du site qui permet:

— la visualisation en temps réel des zones surveillées,

— l'alerte de l'Agent de Sécurité en cas de détection d'alarme,

— la télésurveillance depuis des sites de rattachement pour la levée de doute,

— l'enregistrement des images et leur visualisation différée pour analyse,

— la vidéosurveillance de l'activité fiduciaire du site qui permet l'enregistrement des images et leur visualisation différée pour analyse.

D'une façon générale la structure d'une baie vidéo du Poste Central de Sécurité (PCS) comporte:

— 1 ou 2 enregistreur(s) numérique(s) à 16 entrées analogiques dédié(s) à la sûreté du site,

— 1 ou 2 enregistreur(s) numérique(s) à 16 entrées analogiques dédié(s) à la surveillance de l'activité fiduciaire, (Enregistreur Caisse),

— une matrice analogique,

— un répartiteur 48 voies pour la sûreté,

— un ou deux répartiteurs 16 voies pour l'activité fiduciaire,

— un bornier de contact entrée/sortie,

— un bandeau d'alimentation (prise, disjoncteur et coupe circuit),

— 1 ou 2 panier(s) de 10 cartes d'analyse d'images de type "Sensor",

— un dispositif d'alimentation et de protections électrique comprenant un onduleur pour le secours,

— un clavier de commande déporté sur le pupitre du gardien,

— un KVM (Ecran,clavier et souris),

— un onduleur,

— une connexion sur un réseau IP "dédié" du client pour les fonctions de télésurveillance et de télémaintenance.
Il est prévu, au titre du marché, selon les sites, soit de remplacer les baies vidéo existantes par des nouvelles baies soit de mettre en conformité la baie existante.
Le programme, objet du marché, se déroulera simultanément avec la mise en œuvre d'un important plan de restructuration du réseau de succursales de la Banque de France qui permettra en outre, le remplacement de caméras analogiques par des caméras numériques pour certaines unités (hors présent marché).
Dans ce contexte, l'objet des bons de commande concerne notamment:
— soit la fourniture et la livraison au PCS d'une Unité concernée d'une baie vidéo numérique nouvelle génération pré-équipée avec un Serveur Sûreté ainsi que sa mise en service intégrant la récupération du ou des Enregistreur(s) Caisse existant(s) et garantissant le maintien de la fonction de vidéosurveillance du site y compris un module de conversion analogique/numérique si nécessaire,
— soit la fourniture, la livraison et la mise en service, dans la baie analogique ancienne génération existante en exploitation, d'un ou des Enregistreurs Sûreté neuf(s).

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
35125000, 32323500

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.1.8) **Lots**
Division en lots: non

II.1.9) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération: non

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**
Le marché est passé sans montant minimum ni maximum mais il est précisé, à titre indicatif et non contractuel, que le nombre de baies à remplacer devrait être d'environ 7 et que 34 baies, environ, d'ancienne génération seraient à mettre en conformité. Une quarantaine de sites implantés sur l'ensemble du territoire métropolitain et la Corse sont concernés par ces prestations.

II.2.2) **Information sur les options**
Options: non

II.2.3) **Reconduction**
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**
Durée en mois: 48 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**
Financement sur ressources propres, facturation mensuelle, monnaie: euro, virement à 45 jours à réception de la facture.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'entreprises. Le groupement pourra être conjoint ou solidaire. Dans l'hypothèse où le marché serait attribué à un groupement, la Banque de France exigerait la transformation du groupement attributaire en groupement momentané d'entreprises solidaires.

III.1.4) **Autres conditions particulières**

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Si le candidat fait valoir les capacités d'autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existants avec eux: groupement, sous-traitance, filiale ou autre) en application de l'article 17 du décret n°2005-1742 du 30.12.2005 modifié, il fournit l'ensemble des documents exigés dans la rubrique III.2 du présent avis pour chaque opérateur (y compris pour les membres d'un groupement) et justifie qu'il en disposera pour l'exécution du marché.
Les attestations relatives aux capacités juridiques énoncées ci-dessous, ainsi que les capacités économiques, financières et techniques peuvent être regroupées sur un seul document dont un modèle intitulé « déclaration du candidat » peut être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse: https://banque-france.achatpublic.com dans la rubrique « pièces de marché ».
A l'appui de sa candidature, le candidat individuel ou chaque membre du groupement doit fournir un dossier administratif comportant:
I Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée:
1. Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13; 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12; 421-1 à 421-2-3, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le second alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le second alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par l'article 441-9, par l'article 445-1, par l'article 450-1 du Code Pénal; par l'article 1741 du code général des impôts; et par les articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, et L.317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne.
— de ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;
2. Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3 et 8221-5, L. 8231-1, L.8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne.
— pour les contrats administratifs, de ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail.
3. Qu'il n'a pas fait l'objet d'une liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du code de commerce ou d'une faillite personnelle pour les personnes physiques, au sens de l'article L. 653-1 à 653-8 du même code, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
4. Qu'il a souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou a acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'est acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

5. Qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché s'il a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire au sens des articles L. 620-1 et L. 631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
6. Qu'il a mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, ou, à défaut, réalisé ou engagé la régularisation de sa situation à la date de la soumission.
II Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager les candidats;
III La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ou sauvegarde.
Pour la fourniture des documents ou renseignements demandés ci-dessus, le candidat peut valablement produire les pièces ou informations équivalentes dans l'État dans lequel il est établi.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: — déclaration concernant le chiffre d'affaires global HT réalisé au cours des 3 derniers exercices;
— présentation des bilans ou des extraits de bilan des 3 dernières années disponibles (filiale France s'il y a lieu). En cas de groupement, seuls les bilans du mandataire sont exigés,
— preuve d'une assurance des risques professionnels.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): — le chiffre d'affaires global le plus élevé des deux derniers exercices disponibles ne doit pas devra être inférieur à 2 MEUR HT
et
— le résultat net ne doit pas être inférieur à 0 sur 3 exercices consécutifs
et
— le ratio capitaux propres / capital social ne doit pas être inférieur à 0,5 sur 3 exercices consécutifs (cette condition n'étant pas éliminatoire pour une entreprise bénéficiant d'un plan de continuation).
Il est précisé qu'en cas de groupement, ces critères devront être respectés par le seul mandataire du groupement.

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:
Présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché indiquant notamment les équipements fournis, le montant, la date et le destinataire public ou privé (Préciser dans la mesure du possible le nom et les coordonnées d'un responsable pouvant être joint).
Certificats de qualifications professionnelles; la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat sur les 3 dernières années.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

Nombre d'opérateurs envisagé: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard des exigences posées en III-2 est supérieur à 5, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique et professionnelle appréciée sur la base des documents visés au point III.2.3, à l'exception de la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat, et par application de la pondération suivante :
— appréciation de la liste des références: 70 %,
— appréciation des certificats de qualifications professionnelles: 30%.
En cas d'égalité de note, les candidatures classées au même dernier rang seront toutes retenues.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

BDF2015005

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**

Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

16.3.2015 - 15:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**

Outre les renseignements indiqués en III.2.1, III.2.2 et III.2.3, le candidat fournira également un engagement de confidentialité téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la Banque de France à l'adresse suivante: https://banque-france.achatpublic.com. Cet engagement sera fourni, le cas échéant, pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant présenté dans le dossier de candidature. L'accomplissement de cette formalité est un préalable au retrait du dossier de consultation.

Les candidats peuvent présenter une candidature soit individuellement, soit en qualité de membre d'un groupement et ne peuvent donc ni cumuler les deux ni être mandataire de plusieurs groupements. En revanche un cotraitant peut se présenter en tant que membre de plusieurs groupements.
Les candidats sont autorisés à transmettre leur candidature par voie électronique via le site: https://banque-france.achatpublic.com.
Attention: il est rappelé aux candidats que lors du téléchargement du dossier de candidature sur la plateforme, ils ne sont plus obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne seront pas avertis par la plateforme des éventuelles modifications ou correctifs opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne recevront pas les réponses aux questions posées.
En cas de problèmes techniques ou pour toutes éventuelles questions concernant la plateforme, la hotline est joignable aux coordonnées suivantes:
E-mail: support@achatpublic.com
Tél: 0892 23 21 20
(Pour les pays étrangers + 33 148075342)
En cas de remise sur la plateforme de dématérialisation:
La candidature doit alors être déposée dans la rubrique « REPONDRE A LA CONSULTATION ».
Le téléchargement de la candidature doit être impérativement terminé au plus tard aux date et heure limites indiquées au point IV.3.4) du présent avis de marché, sous peine de rejet par le système informatique. Il est donc conseillé de débuter le téléchargement du pli suffisamment à l'avance. Le dépôt du pli sur la plate-forme génère automatiquement un accusé de réception par courrier électronique.
Chaque fichier composant le dossier de candidature devra être inférieur à 40 Mo, en cas de taille supérieure, il devra être découpé.
Les documents remis sur la plateforme devront chacun être signés électroniquement au moyen d'un certificat établi au nom de la personne physique habilitée à engager la société. En cas de remise réalisée par une autre personne, la personne habilitée à engager la société peut utiliser le parapheur disponible sur le site de la plateforme (rubrique outils/outil de vérification/Gestion de parapheurs – le manuel associé est dans la documentation) pour signer électroniquement les documents.
Les formats électroniques dans lesquels pourront être transmis les documents du pli de candidature (déclaration du candidat) sont les suivants: Word ou PDF signés. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.
Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) sont autorisés (niveaux **et *** RGS) sur la plateforme.
Attention: depuis le 19.5.2013, les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés par la plateforme.
Les certificats de signature électronique doivent:
1) Soit être conformes à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité figurant sur la liste des produits de sécurité accessible sur le site www.references.modernisation.gouv.fr
2) Soit être délivrés par une autorité de certification européenne mentionnée sur la Trust-service Status List: http://eutsl.3xasecurity.com/tools/,
3) Soit être délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère, et répondre à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).
La demande de certificat de signature doit être anticipée le plus tôt possible.
Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix.

Le candidat transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Le mode d'emploi contient, a minima, dans tous les cas, la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.
Le candidat qui utilise l'outil de signature proposé par la plateforme de dématérialisation des marchés de la Banque de France, est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.
Lorsque le candidat utilise l'outil de signature mentionné au 3 ci-dessus, le mode d'emploi doit également contenir l'adresse du site Internet du référencement du candidat par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat de signature, qui comportent au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.
La signature est au format: XAdES, CAdES ou PAdES.
Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plate-forme dans la rubrique « outils ».
La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Si la signature électronique est apposée au moyen d'un parapheur électronique, chaque signature doit pouvoir être vérifiée indépendamment des autres.
Les candidatures transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur ne font pas l'objet d'une réparation.
Une copie de sauvegarde, en cas de transmission électronique, pourra être envoyée par les candidats dans les conditions définies par l'arrêté du 14/12/2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La copie de sauvegarde pouvant être transmise soit sur support physique électronique soit sur support papier doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde devant parvenir, à l'une des deux adresses ci-dessous, dans les délais impartis pour la remise des candidatures.
Les candidats peuvent cependant choisir d'envoyer ou de déposer leur pli sous forme papier dans les conditions indiquées ci-dessous.
- En cas de remise papier:
En cas de remise sous forme papier, le candidat devra fournir 1 Clé USB contenant l'ensemble des documents énoncés à l'article III.2 Conditions de participation.
Les pièces constitutives du dossier à remettre par chaque candidat seront présentées sous une enveloppe fermée qui portera exclusivement et impérativement les mentions suivantes:
1) Banque de France
À l'attention de M. Nicolas Neveu et de Mme. Laurence Hen
« Candidature pour la modernisation du système d'enregistrement vidéosurveillance – BDF2015XXXXX »
08-1199 Scquapa
75049 Paris Cedex 01 France
2) Le cachet du soumissionnaire (en cas de groupement d'entreprises: cachet du mandataire ou à défaut de l'ensemble des entreprises constituant le groupement)
3) La mention: « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.»
Les plis contenant les candidatures peuvent être soit adressés par voie postale, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception, soit déposés au guichet d'accueil du public au 22 rue du Colonel Driant – 75001, Paris, seul guichet habilité à délivrer un récépissé (horaires de dépôt: du lundi au vendredi de 8:30 à 15:30, hors jours fériés)
Dans ce cas, le soumissionnaire devra tenir compte des délais nécessaires pour franchir les sas de sécurité de la Banque de France.

Les plis devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, impérativement avant les date et heure limites indiquées au IV.3.4, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure d'arrivée. L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.
Aucune candidature ne devra parvenir par messagerie électronique.
Quel que soit leur mode de transmission, les plis qui parviendront sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.
Attention: il est rappelé aux candidats que lors du téléchargement des documents sur la plateforme, ils ne sont plus obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne seront pas avertis par la plateforme des éventuels modifications ou correctifs opérés dans la procédure, et ils ne recevront pas les réponses aux questions posées.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif
7 rue de Jouy
75181 Paris cedex 04
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Adresse internet: http://paris.tribunal-administratif.fr
Fax: +33 144594646

VI.4.2) **Introduction des recours**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative, pouvant être exercé jusqu'à la signature du marché.
Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

13.2.2015